

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **FIXOR 1%**

de la société **CERTIPLANT BV**

enregistrée sous le n°**2021-0654**

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	FIXOR 1%
Type de produit	Produit de référence
Titulaire d'origine	AMVAC NETHERLANDS B.V.
Nouveau titulaire	CERTIPLANT BV LICHTENBERGLAAN 2045, B 3800 SINT-TRUIDEN, Belgique
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	10 g/kg - acide 1-naphtylacétique
Numéro d'intrant	2010640
Numéro d'AMM	2010640
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

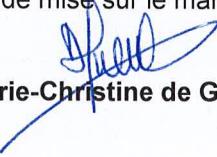
Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

23 MARS 2021
A Maisons-Alfort, le 23 MARS 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN